

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 08 OCTOBRE 2026**

Délibération n°2026.10.306

Dispositif Paniers Jeunes Pousses : association OMEGA - avenant n°3 à la convention pour le développement de la médiation sociale dans l'espace public

LE HUIT OCTOBRE DEUX MILLE VINGT SIX à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 02 octobre 2026

Secrétaire de Séance: Magali SAINT HILAIRE

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **65**

Nombre de pouvoirs: **8**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Brigitte BANIZETTE, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Fadila BOUTAYEB, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Christine CAMUS, Stéphane CHAPEAU, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, David MERCIER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Magali SAINT HILAIRE, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir : Sarah AMRANI à Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Guillaume CHUPIN à Gérard DESAPHY, Jérôme GRIMAL à François NEBOUT, Rémi HUMBERT à Damien RONDEAU, Samantha LANDREAU à Pascal MONIER, Michaël LAVILLE à Xavier BONNEFONT, Charlène MESNARD-CALMELS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Philippe POUSSET à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Luc BEURCQ, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 OCTOBRE 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.10.306**

Rapporteur : Madame VOUVET

DISPOSITIF PANIERS JEUNES POUSSÉS : ASSOCIATION OMEGA - AVENANT N°3 A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REpond AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition : CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux : [10805 -1) CONSOLIDER LA PLACE DE LA MÉDIATION SOCIALE]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 - Santé-environnement : Apporter de la connaissance autour des enjeux de lutte contre les perturbateurs endocriniens et des bons gestes à adopter pour préserver le nouveau-né et sa famille

ODD 10 – Réduction des Inégalités : le contrat de ville a pour objectif de réduire les écarts socio-économiques constatés dans les quartiers les plus précaires et ceux du reste de l'agglomération.

ODD 12 – Consommation et production responsable : Encourager à une consommation de produits issus de l'Agriculture Biologique et soutien de la filière maraîchère

ODD 17 – Partenariats : Favoriser les projets de collaboration entre acteurs de proximité des différents quartiers de la politique de la ville

Vu la délibération n°003 du conseil communautaire du 20 février 2025 approuvant la poursuite du dispositif Panier Jeunes Pousses,

GrandAngoulême s'est engagé depuis juin 2024 dans l'expérimentation d'un projet innovant dénommé Panier Jeunes Pousses.

Ce dispositif s'inscrit dans la démarche des « 1000 premiers jours » et a pour objectif de sensibiliser les parents à un environnement sain. Il est destiné aux femmes enceintes résidant sur le territoire de GrandAngoulême, à partir du 3^{ème} mois de grossesse et avant le terme.

Il consiste pour la bénéficiaire enceinte à recevoir sur une période de 4 mois, des paniers de légumes issus de l'Agriculture Biologique, et à participer à 2 ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la mise en pratique en cuisine. Les bénéficiaires choisissent un point de distribution où récupérer leur panier de légumes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

Suite aux difficultés à mobiliser les ménages précaires lors de la première expérimentation, il a été fixé un objectif de 33% de bénéficiaires ayant un quotient familial inférieur à 500 €. Afin d'atteindre cet objectif, GrandAngoulême déploie une démarche spécifique en direction des acteurs de proximité en capacité de mobiliser et d'accompagner ce public, essentiellement au sein des 5 quartiers prioritaires de l'agglomération.

Le partenariat entre GrandAngoulême et l'association OMEGA porte sur :

- Mobiliser et sensibiliser les femmes enceintes
- Assurer le suivi et le bilan de l'expérimentation
- Assurer l'accompagnement administratif et logistique des femmes enceintes, notamment pour la participation aux ateliers et la collecte des paniers.

L'association OMEGA au travers de ses activités de médiation sociale, rencontre un public précaire avec des problématiques de santé. De fait, un poste de médiation en santé est destiné à la prise en charge de ces problèmes. Intégrer le dispositif Panier Jeunes Pousses est pertinent.

En contrepartie de l'accompagnement de 30 femmes enceintes habitant principalement sur un des 5 quartiers prioritaires sur 24 mois maximum, GrandAngoulême s'engage à verser une subvention de 3 000 €.

Ce partenariat s'inscrit dans la convention pour le développement de la médiation sociale 2025-2028 avec l'association OMEGA sous forme d'un avenant n°3 qui reprend les objectifs et les résultats attendus ainsi que les modalités de versement de la subvention.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'avenant n°3 à la convention de médiation sociale passée entre GrandAngoulême et l'association OMEGA pour l'accompagnement de 30 femmes en situation précaire et principalement des habitantes des 5 quartiers prioritaires, dans le dispositif Paniers Jeunes Pousses pour la période 2025-2028.

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association OMEGA en contrepartie des accompagnements réalisés.

D'AUTORISER le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant.

Pour : 73 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026



AVENANT n°3 A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise, 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT dûment habilité par **délibération du Conseil Communautaire n°**
Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

Et

L'association OMEGA sise 1 boulevard Jean Moulin 16000 ANGOULEME, représentée par madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU en sa qualité de présidente, dûment habilitée.
Ci-après dénommée « **l'Association** ».

Objet de l'avenant :

L'avenant définit les modalités de partenariat autour du dispositif « Paniers Jeunes Pousses » ayant pour objectif de sensibiliser les parents à un environnement sain. Il est destiné aux femmes enceintes résidant sur GrandAngoulême, à partir du 3ème mois de grossesse et avant le terme. Il consiste pour la bénéficiaire enceinte à recevoir sur une période 4 mois des paniers de légumes issus de l'Agriculture Biologique, et à participer à 2 ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la mise en pratique en cuisine.

Les engagements de l'Association

1) Mobiliser des femmes enceintes :

- Sur la base d'un objectif de 30 femmes, identifier des femmes enceintes à l'échelle du quartier prioritaire en mettant en œuvre tous les moyens à la disposition de l'Association : relayer l'information avec les outils de communication fournis par GrandAngoulême, déploiement d'action spécifique de « aller vers »...

2) Assurer l'accompagnement administratif et logistique des femmes enceintes :

- Accompagner la famille ciblée dans sa demande d'inscription dans le dispositif et dans son inscription aux 2 ateliers obligatoires.
- Fournir à la femme enceinte un appui dans le cadre des formalités d'inscription au dispositif, de récupération des paniers toutes les semaines, de participation aux deux ateliers obligatoires.
- Accompagner si nécessaire les familles dans la logistique de récupération des paniers sur l'un des 7 points de livraison proposés par GrandAngoulême, en veillant à respecter de bonnes conditions de transport.

- Vérifier auprès de la femme enceinte l'obtention de l'ordonnance du médecin et son envoi à l'adresse de GrandAngoulême.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071021-20261006-2026-10-3001-10

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

- Signaler aux services de GrandAngoulême dans les plus brefs délais toute situation d'empêchement ou de désistement (pour la récupération du panier et/ou pour la participation à l'atelier).
- En cas d'oubli du panier, s'assurer de son attribution à une autre famille bénéficiaire.
- Nommer un référent du dispositif au sein de l'Association qui assure un rôle d'interlocuteur direct des services de GrandAngoulême.
- Informer les services de GrandAngoulême de toute difficulté à atteindre l'objectif de 30 bénéficiaires.
- Participer à une réunion de bilan organisée par les services de GrandAngoulême.

Les engagements de GrandAngoulême

GrandAngoulême s'engage à :

- Fournir les supports de communication propres au dispositif Paniers Jeunes Pousses.
- Assurer l'information auprès des équipes de l'Association.
- Mettre en copie le référent de l'Association lors de l'envoi des mails de confirmation d'inscription (à la distribution des paniers et aux ateliers) adressés aux bénéficiaires.
- Signaler à l'Association tout oubli ou désengagement de la famille bénéficiaire (concernant le retrait de la réception des paniers et/ou de la participation aux ateliers).

Vos contacts privilégiés au GrandAngoulême :

- **Ludovic ROUEDE** : Responsable de la mission Santé, Direction Cohésion Territoriale et Appui aux Communes – l.rouede@grandangouleme.fr – **07.76.15.65.45**
- **Audrey LANNURIEN** : Chargée de mission Développement Social et Urbain et mission Egalité Femme-Homme, Direction Cohésion Territoriale et Appui aux Communes – a.lannurien@grandangouleme.fr – **06.26.79.66.21**

Dispositions financières :

GrandAngoulême a décidé d'une subvention à l'Association d'un montant de 3 000 €. Ce montant est ferme et non actualisable. Il sera versé selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 2 000 € sera versé à l'Association lors de la signature de l'avenant
- Le solde de la subvention de 1 000 € sera attribué lors de l'inscription de la 20^{ème} bénéficiaire qui représentera 66 % des objectifs quantitatifs visés.

Durée du partenariat

Le partenariat est établi pour une durée de 24 mois.

Avenant établi en 2 exemplaires

Fait à Angoulême le

Pour l'Association,

Pour GrandAngoulême,

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Présidente Réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20261008-2026_10_306-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/10/2026
Publication : 19/10/2026

Xavier BONNEFONT

Président



AVENANT n°3 A LA CONVENTION POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MEDIATION SOCIALE DANS L'ESPACE PUBLIC

Entre

La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême, sise, 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME, représentée par Monsieur Xavier BONNEFONT dûment habilité par **délibération du Conseil Communautaire n°**

Ci-après dénommée « **GrandAngoulême** »,

Et

L'association OMEGA sise 1 boulevard Jean Moulin 16000 ANGOULEME, représentée par madame Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU en sa qualité de présidente, dûment habilitée.

Ci-après dénommée « **l'Association** ».

Objet de l'avenant :

L'avenant définit les modalités de partenariat autour du dispositif « Paniers Jeunes Pousses » ayant pour objectif de sensibiliser les parents à un environnement sain. Il est destiné aux femmes enceintes résidant sur GrandAngoulême, à partir du 3ème mois de grossesse et avant le terme. Il consiste pour la bénéficiaire enceinte à recevoir sur une période 4 mois des paniers de légumes issus de l'Agriculture Biologique, et à participer à 2 ateliers de sensibilisation à la santé environnementale et à la mise en pratique en cuisine.

Les engagements de l'Association

1) Mobiliser des femmes enceintes :

- Sur la base d'un objectif de 30 femmes, identifier des femmes enceintes à l'échelle du quartier prioritaire en mettant en œuvre tous les moyens à la disposition de l'Association : relayer l'information avec les outils de communication fournis par GrandAngoulême, déploiement d'action spécifique de « aller vers »....

2) Assurer l'accompagnement administratif et logistique des femmes enceintes :

- Accompagner la famille ciblée dans sa demande d'inscription dans le dispositif et dans son inscription aux 2 ateliers obligatoires.
- Fournir à la femme enceinte un appui dans le cadre des formalités d'inscription au dispositif, de récupération des paniers toutes les semaines, de participation aux deux ateliers obligatoires.
- Accompagner si nécessaire les familles dans la logistique de récupération des paniers sur l'un des 7 points de livraison proposés par GrandAngoulême, en veillant à respecter de bonnes conditions de transport.
- Vérifier auprès de la femme enceinte l'obtention de l'ordonnance du médecin et son envoi à l'adresse de GrandAngoulême.

- Signaler aux services de GrandAngoulême dans les plus brefs délais toute situation d'empêchement ou de désistement (pour la récupération du panier et/ou pour la participation à l'atelier).
- En cas d'oubli du panier, s'assurer de son attribution à une autre famille bénéficiaire.
- Nommer un référent du dispositif au sein de l'Association qui assure un rôle d'interlocuteur direct des services de GrandAngoulême.
- Informer les services de GrandAngoulême de toute difficulté à atteindre l'objectif de 30 bénéficiaires.
- Participer à une réunion de bilan organisée par les services de GrandAngoulême.

Les engagements de GrandAngoulême

GrandAngoulême s'engage à :

- Fournir les supports de communication propres au dispositif Paniers Jeunes Pousses.
- Assurer l'information auprès des équipes de l'Association.
- Mettre en copie le référent de l'Association lors de l'envoi des mails de confirmation d'inscription (à la distribution des paniers et aux ateliers) adressés aux bénéficiaires.
- Signaler à l'Association tout oubli ou désengagement de la famille bénéficiaire (concernant le retrait de la réception des paniers et/ou de la participation aux ateliers).

Vos contacts privilégiés au GrandAngoulême :

- **Ludovic ROUEDE** : Responsable de la mission Santé, Direction Cohésion Territoriale et Appui aux Communes – l.rouede@grandangouleme.fr – **07.76.15.65.45**
- **Audrey LANNURIEN** : Chargée de mission Développement Social et Urbain et mission Egalité Femme-Homme, Direction Cohésion Territoriale et Appui aux Communes – a.lannurien@grandangouleme.fr – **06.26.79.66.21**

Dispositions financières :

GrandAngoulême a décidé d'une subvention à l'Association d'un montant de 3 000 €. Ce montant est ferme et non actualisable. Il sera versé selon les modalités suivantes :

- Un premier acompte de 2 000 € sera versé à l'Association lors de la signature de l'avenant
- Le solde de la subvention de 1 000 € sera attribué lors de l'inscription de la 20^{ème} bénéficiaire qui représentera 66 % des objectifs quantitatifs visés.

Durée du partenariat

Le partenariat est établi pour une durée de 24 mois.

Avenant établi en 2 exemplaires

Fait à Angoulême le

Pour l'Association,

Pour GrandAngoulême,

Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
Présidente

Xavier BONNEFONT
Président